

TAXE D'APPRENTISSAGE 2009

Investissez dans l'avenir

Former vos collaborateurs de demain...en nous soutenant aujourd'hui

Janvier 2009

Qu'est ce que la Taxe d'Apprentissage ?

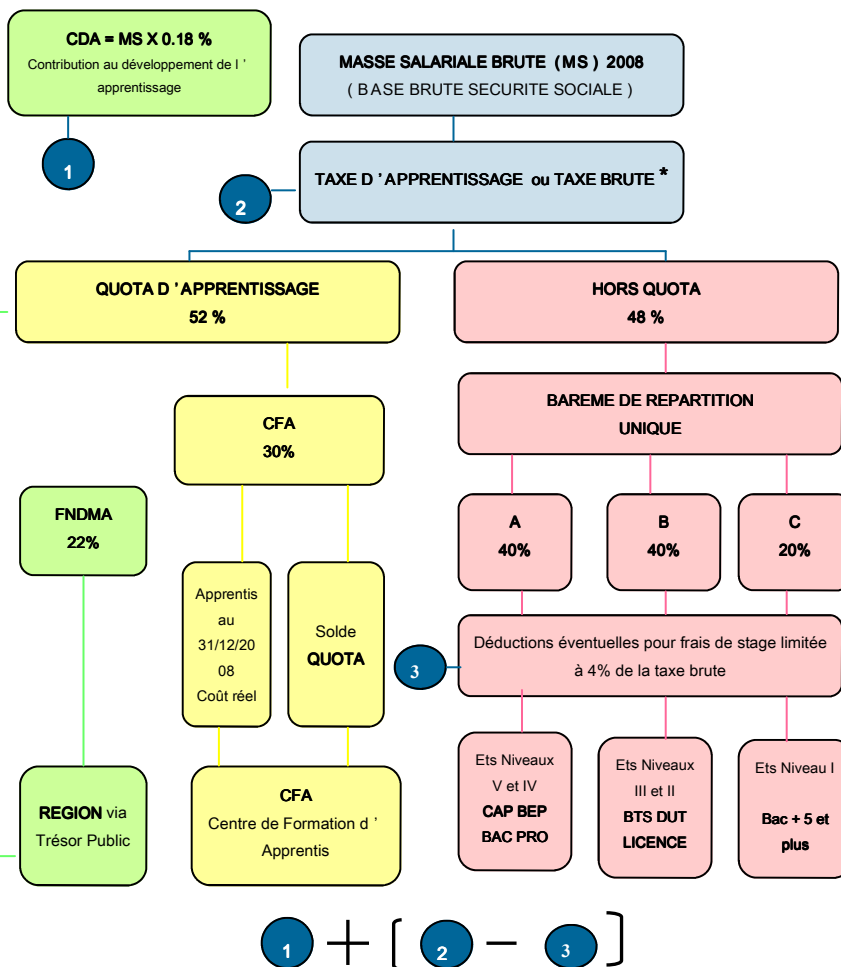
Définition

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire qui a pour but de financer le développement des premières formations technologiques et professionnelles.

Les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale sont assujetties à cette taxe.

Son montant est calculé sur la base des salaires versés en 2008.

Elle doit être acquittée **avant le 28 février 2009** auprès de votre CCI ou de l'organisme collecteur de votre choix.



INFOS PRATIQUES

Le lycée Saint Joseph est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour les quotas A et B

au titre des formations suivantes :

- * Bac STI Arts Appliqués
- * Bac ST2S (médico-social)
- * Préparation aux concours sociaux

Investissements réalisés les années précédentes :

Merci à tous nos partenaires !

- * Création d'un laboratoire de langues (22 ordinateurs en réseaux)
- * Equipement de salles de classes en matériels informatiques (Mac, vidéoprojecteurs...)
- * Achat de logiciels pédagogiques spécifiques (Reflex English ; Photoshop, Cabri géomètre...)
- * ...

L'excellence pour tous...

Dispenser un enseignement de qualité à tous est notre priorité.

En nous versant la taxe d'apprentissage :

- Vous contribuez à l'équipement matériel des classes technologiques
- Vous soutenez l'action des enseignants
- Vous aidez les familles dont nous ne voulons pas alourdir la facture

Pour tout renseignement contacter L. CARGNINO au 04.90.14.56.00 ou à secretariat@stjoavignon.com

ou consulter notre site Internet www.stjoavignon.com